



Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

AVRIL 2013

CAHIER D'ACTEUR

Pour mieux vivre la mer



L'APPL est une association qui regroupe les usagers de la mer à Lancieux, qu'ils soient plaisanciers, amateurs de pêche, de sports nautiques, de plage ou promeneurs : à ce titre elle représente un échantillon représentatif de la population locale, culturellement très familière de la mer, qu'elle soit résidente permanente ou saisonnière.

Ayant appris l'existence du projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc, son Conseil d'administration a estimé que les statuts de l'association lui faisaient devoir d'en tenir informé l'ensemble de ses membres et sympathisants.

Pour que sa position représente sans conteste possible les attentes de la majorité, il a entrepris une consultation par questionnaire écrit, dont les réponses ont été :

Souhaitez-vous que l'APPL prenne position ? Oui : 123 Non : 12

Souhaitez-vous que l'APPL participe à des actions communes ? Oui : 120 Non : 8

Si l'APPL prend position, cette position doit-elle être ? (vis-à-vis du projet)
Neutre : 11
Favorable : 23
Défavorable : 102

Au vu de ce résultat, l'association a décidé de mener, avec d'autres associations, une action d'information et de sensibilisation en distinguant les attentes de ses membres en tant qu'usagers de la mer, en tant que résidents en Bretagne et en tant que citoyens responsables.

Elle a aussi décidé de participer au débat public bien que le déroulement du processus la surprenne :

- il lui semble anormal que les associations et le public n'aient pas eu accès au marché public européen ayant fait l'objet de la désignation du lauréat « Ailes Marines » par la CRE et le gouvernement.

- De plus, l'opérateur ne donnant ses réponses qu'après la fin du débat, il lui paraîtrait anormal que l'enquête publique ne prenne pas parfaitement en compte les questions posées et l'adéquation des réponses de l'opérateur Ailes Marines.

► Les craintes et interrogations en tant qu'usagers de la mer

On distinguera les répercussions sur les sites, les conséquences sur les activités nautiques et la remise en état des lieux.

Les répercussions sur les sites

- **l'impact visuel** : des montages photographiques réalisés par d'autres associations montrent un impact très négatif que certains ont contesté : nous demandons donc la réalisation par un organisme indépendant et une large diffusion de montages montrant la vision qu'on aurait, de jour comme de nuit, depuis les

Contribution de :

- **Association Pêcheurs Plaisanciers de Lancieux**

Siège Social : Mairie de LANCIEUX 22770

Email : applancieux@hotmail.fr

Président : Ch. MOREUL - 06 14 44 64 52

Site web : applancieux.free.fr

principaux sites de la côte, dont à Lancieux celui de la plage de l'Islet.

- **les impacts sur l'environnement** pour l'ensemble des sites littoraux de Bréhat à la Cote d'Emeraude, tant pendant les phases de travaux que durant celle d'exploitation.

Cela vise :

- L'évolution des courants et des fonds : nombreux sont ceux qui se souviennent des évolutions importantes induites par le barrage de la Rance.
- Les impacts sur la flore et la faune et tout particulièrement les ressources halieutiques.

C'est pourquoi nous demandons qu'avant toute décision des études soient confiées à des organismes compétents et indépendants et que les résultats en soient largement diffusés auprès des populations.

Les conséquences sur les activités nautiques

La baie de Saint-Brieuc est très fréquentée par les plaisanciers, en particulier sur l'axe Cap Fréhel-Bréhat, et par les pêcheurs de loisirs.

C'est pourquoi nous demandons qu'avant toute décision soient bien précisés :

- Les conditions de navigation dans le parc, à la voile comme au moteur
- Les conditions de pêche de loisirs dans le parc, avec les modes opératoires non autorisés
- Le balisage du parc, de jour comme de nuit
- L'impact des éoliennes sur les radars tant pour les radars de plaisance que pour ceux des navires de commerce, voire de l'aéronautique

Enfin notre région manquant chroniquement de places dans les ports et les mouillages organisés, nous demandons à connaître l'éventuel impact des futures activités portuaires sur les capacités actuelles ou envisageables.

La remise en état des lieux

Celle-ci, après la phase d'exploitation, incombe à l'opérateur et, en dernier recours, au propriétaire des lieux, soit en l'occurrence l'Etat et donc les contribuables.

Comme l'opérateur Ailes Marines est une entreprise privée, donc susceptible d'une cessation d'activité, nous demandons pour éviter toutes difficultés futures que des garanties fiables soient mises en place (assurances, provisions déposées en banque, ...).

Les craintes et interrogations en tant que résidents en Bretagne

Celles-ci concernent principalement la valeur des propriétés immobilières, la fiabilité de l'alimentation électrique, et les impacts sur la fiscalité locale

La valeur de l'immobilier

Il serait certes facile d'ironiser sur cette crainte en la présentant comme le souci de « nantis ». Mais la réalité est tout autre : la majorité des propriétaires du secteur côtier ont des ressources plutôt modestes et leur bien immobilier représente souvent la quasi-totalité de leur patrimoine.

Or la valeur de ces patrimoines est très liée à la demande induite par les activités de loisirs, lesquelles dépendent d'évidence de la beauté du site et des activités nautiques.

C'est pourquoi nous demandons qu'une étude estime les effets induits par le projet sur la valeur de l'immobilier sur la bande côtière de Lancieux à Bréhat.

La fiabilité de l'alimentation électrique

Nous sommes très conscients de la gravité du problème électrique breton qui, selon nous, est due à la conjonction de trois causes :

- L'alimentation 400kv est faite par deux lignes en antennes (Cordemais-La Martyre pour le sud et Domloup-Plaine Haute pour le nord). Elles arrivent à saturation et sont non sécurisées par bouclage : chacune est donc vulnérable à un incident.
- Une croissance de la consommation supérieure à la moyenne nationale, tout particulièrement sur la ligne sud (+8%).
- Une très faible production locale (10% de la consommation).

Mais le projet ne paraît guère apporter de réponses adaptées à cette situation du fait :

- De sa localisation, qui contraint de le relier près de l'extrémité de l'antenne nord.
- De l'aspect aléatoire de sa production, qui oblige à avoir des moyens de substitution de même capacité.

C'est pourquoi nous demandons qu'une étude technique officielle engageant RTE expose une analyse complète du problème de l'alimentation de la Bretagne en énergie électrique et de l'apport quantifié du projet sur la fiabilité de cette alimentation.

La fiscalité locale

Tel qu'il est présenté le projet ne paraît pas intégrer certains travaux qui risquent devoir être financés par les collectivités : aménagements du port retenu, voiries routières...

Nous demandons que le dossier liste de façon exhaustive l'ensemble de ces travaux à charge des collectivités et qu'une estimation de leur impact sur la fiscalité en soit donnée.

Les craintes et interrogations en tant que citoyens responsables

Bien que l'objet de l'APPL concerne essentiellement les loisirs de ses membres, l'association a toujours eu le souci de se positionner de façon responsable dans les problématiques générales du pays : par exemple l'APPL s'est toujours activement associée aux actions de protection du littoral et des ressources des pêches, en acceptant de nouvelles contraintes réglementaires et en menant des actions de formation pour les faire respecter. L'association tient à garder cette attitude bien que le lancement d'un projet, si perturbant et sans réels débats préalables, lui paraisse complètement incohérent avec les créations sur le secteur de multiples zones naturelles (Natura 2000, Parc normando-breton, Cœur, ...) ou encore avec le projet de classification des Caps en « sites remarquables ».

Ceci nous conduit à nous interroger sur l'emploi, l'activité économique, le coût de l'électricité et les solutions alternatives.

L'emploi

Nous partageons évidemment le souci de développer l'emploi, mais les chiffres qui sont avancés paraissent si peu vraisemblables (surtout si on les compare avec ceux effectivement créés dans des parcs existants, par exemple en Angleterre) que nous demandons qu'Ailes Marines les précise, en distinguant clairement :

- Les emplois temporaires liés aux phases de construction, des emplois pérennes liés à l'exploitation et la maintenance,
- Les emplois locaux, régionaux, nationaux et européens, voire internationaux.

Et, pour éviter toute suspicion d'exagération, nous demandons que ces emplois, au moins ceux qui dépendent directement de l'opérateur, fassent l'objet d'un engagement contractuel avec les autorités responsables, prévoyant des pénalités en cas de non-respect.

L'activité économique

Nous ne voulons surtout pas opposer les activités économiques entre elles, mais il nous paraît important d'avoir une idée juste de leur importance respective pour pouvoir en appréhender les enjeux.

Or les statistiques officielles 2011 montrent qu'en Côtes d'Armor le chiffre d'affaire des activités touristiques (hébergement et activités nautiques) représente 5 fois celui de la pêche et de la conchyliculture réunies, ce qui fait du tourisme une des principales activités économiques du département.

Et ces chiffres, qui reposent sur les classifications INSEE, sous-estiment en fait le poids réel du tourisme : ainsi les 53000 résidences secondaires du département génèrent une importante activité du bâtiment non comptée comme « touristique ».

Comme ce secteur touristique risque d'être le plus touché par les effets négatifs du parc nous demandons une double étude, la première sur une estimation complète du poids économique total du tourisme dans le département et la seconde sur les impacts du projet dans ce domaine.

Le coût de l'électricité

Il est notoire que le coût de l'électricité éolienne est très élevé pour deux raisons :

- Un coût d'investissement très fort par rapport à la quantité d'énergie fournie, ce surcoût étant en principe financé par la « contribution au service public ».
- Des surinvestissements de compensation (« foisonnement » des éoliennes, centrales thermiques...) dûs au caractère aléatoire de la production éolienne, qui s'ajoutent au coût du projet.



Nous demandons donc que le dossier explicite :

- L'indication du prix d'achat de l'électricité garanti à l'opérateur pour en mesurer l'impact sur la contribution au service public.
- La liste complète avec leurs montants de tous les investissements liés au projet : compensations nécessaires en moyens de production, raccordements, renforcement des lignes RTE 400 ou 225kv, équipements des ports..

Les solutions alternatives

La Commission Particulière du Débat Public n'est pas le lieu où débattre du problème de l'approvisionnement énergétique du pays.

Cependant il paraît étonnant qu'un tel projet ne soit accompagné d'aucune esquisse de ce que pourraient être des solutions alternatives au problème électrique breton. Pour que les habitants acceptent sans réserve les contraintes que nous venons d'aborder, il paraît indispensable qu'ils puissent les comparer avec celles des autres solutions envisageables.

C'est pourquoi nous demandons qu'un schéma répondant au problème électrique breton soit établi avec les grands opérateurs (EDF, RTE,...) sur la base des autres solutions possibles, classiques ou nouvelles.

» Conclusion

Sauf à ce que des réponses réellement convaincantes soient apportées à nos diverses interrogations, l'APPL ne peut que souligner son opposition actuelle à un projet qui lui paraît nuisible aux activités nautiques, à l'environnement et à l'économie locale et qui générerait une augmentation significative du coût de l'électricité à un moment où se développe dans le pays la « précarité énergétique ».

Et la multiplication des promesses de compensations financières aux communes, à la pêche professionnelle, aux fédérations sportives des usagers de la mer ne fait que renforcer nos craintes : n'est-ce pas « de facto » l'aveu de ces nuisances ?



Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 3 200 exemplaires.
©Vae Solis Corporate